

28 juin 2017

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 avril 2017 de M. Eric Bertinat: «Démarches en vue de récupérer le bâtiment de la Haute école d'art et de design au boulevard Helvétique pour étendre le Musée d'art et d'histoire».

TEXTE DE LA QUESTION

La générosité de la Fondation Hans Wilsdorf va permettre la concentration des principales activités de la Haute école d'art et de design (HEAD) aux Charmilles. Ainsi, comme cela était prévu depuis des décennies, la HEAD pourra libérer fin 2019 divers bâtiments, dont celui qu'elle occupe au boulevard Helvétique. Ce bâtiment, adjacent au Musée d'art et d'histoire (MAH), pourrait offrir des surfaces d'exposition supplémentaires à un musée dont une infime partie seulement des collections est exposée au public. Avec le déménagement de la HEAD s'éloigne le spectre d'une extension irréflechie, telle celle imaginée par Jean Nouvel et refusée par les électeurs de la Ville de Genève parce qu'elle aurait défiguré l'œuvre originelle de Marc Camoletti. Avec cette opportunité s'éloigne aussi le besoin de réaliser des travaux de terrassement onéreux pour loger les équipements qui avaient été prévus sous la cour du bâtiment.

Ma question est dès lors la suivante: quelles démarches le Conseil administratif de la Ville de Genève a-t-il entreprises en vue de récupérer du Canton le bâtiment de la Haute école d'art et de design situé au boulevard Helvétique?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La convention signée le 6 septembre 1946 par laquelle la Ville confirmait sa cession à l'Etat dudit bâtiment prévoit que la Ville se réserve le droit de le racheter pour la somme d'un million de francs dans le cas où l'Etat l'affecterait à d'autres fins que celles de l'école des beaux-arts et de l'école d'architecture.

Depuis la publication par les médias du regroupement de la HEAD sur un seul site aux Charmilles d'ici à fin 2019, l'opportunité d'acquérir le bâtiment de l'ancienne école des beaux-arts sise au boulevard Helvétique a bien entendu déjà été évoquée par le Conseil administratif. Une première visite s'est déroulée le 7 mars dernier par M. Sami Kanaan, conseiller administratif, sous la conduite du directeur M. Jean-Pierre Greff, et a permis de confirmer l'échéance de fin 2019 pour la libération du bâtiment. Par ailleurs, une première évaluation de l'état de ce bâtiment à valeur patrimoniale porte à estimer que les travaux de rénovation de l'enveloppe et des fluides tout comme des aménagements et dispositifs propres à un musée vont nécessiter des montants importants, étant donné que le Canton

ne l'a jamais rénové depuis 1931, date de la première cession par la Ville, et que le bâtiment historique est muni d'un important dispositif de verrières en toiture.

Avant d'entreprendre toutes démarches y relatives, il était nécessaire de disposer du rapport de la commission d'experts externe nommée par le Conseil administratif suite à la votation populaire du 28 février 2016 avec pour mission d'élaborer un projet muséal pour le MAH en lui portant un regard neuf.

Or cette commission vient de rendre son rapport dont les conclusions ont été adoptées par le Conseil administratif. Le site de Charles-Galland a été confirmé dès lors que le musée peut être agrandi en sous-sol et être doté du bâtiment de l'ancienne école des beaux-arts. Ce choix est intervenu à l'unanimité des membres de la commission après avoir étudié plusieurs variantes d'implantation et plusieurs scénarios. Il a l'avantage de maintenir ce musée d'envergure dans un site unique au cœur de la cité historique.

Ainsi, le Conseil administratif vient de solliciter le Conseil d'Etat afin d'engager les démarches devant conduire à la restitution du bâtiment de l'école des beaux-arts à la Ville de Genève.

Dans la mesure où le programme du concours d'architecture pour un projet d'agrandissement et de rénovation du MAH devra être élaboré en 2018 pour lancer le concours en 2019, un accord devra intervenir d'ici à la fin de l'année 2018.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan